

Collège Françoise Dolto
354 rue des Pyrénées
75020 Paris
Tél : 01.44.62.68.87

Marché à procédure adaptée
Transport en car des élèves et professeurs d'EPS du collège vers les installations sportives pour l'année scolaire 2023/2024

Acte d'engagement

Article 1 : administration contractante

Personne responsable des marchés : Mr Dupuy Philippe, principal du collège Françoise Dolto.
Le comptable assignataire des paiements est l'agent comptable du collège Françoise Dolto.

Article 2 : objet du marché

L'objet du marché est le transport en car des élèves et des professeurs d'EPS du collège vers les installations sportives pour l'année scolaire 2023/2024.

Article 3 : procédure de passation

La procédure est dématérialisée. Les offres doivent être remises au plus tard le lundi 28 aout 2023 à 12h00 dernier délai sur la plate-forme AJI.

Les offres doivent comporter :

- La proposition de prix par rotation HT et ttc
- La proposition de prix par période HT et ttc
- Le coût total pour l'année scolaire 2023/2024 HT et ttc
- Ce document signé avec cachet
- Le descriptif des moyens mis en place et la présentation de la société

Pour tout renseignement vous pouvez contacter

- **M. Stephan, Adjoint-gestionnaire : 01.44.62.68.87 ou,**
- **M. Duval, professeur d'EPS référent pour le marché : 06.80.94.78.99**

Article 4 : critères de choix

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

Conditions d'annulation : 50%

Prix : 50%

Les soumissionnaires seront informés si leur offre est retenue ou pas au plus tard le vendredi 31 aout 2023.

Le prestataire retenu recevra de plus un bon de commande émis au plus tard le 31 aout 2023.

Article 5 : descriptif de la prestation faisant l'objet du marché

Transport en car des élèves et des professeurs d'EPS vers les installations sportives pour l'année scolaire 2022/2023.

Le nombre de rotations pourra être diminué ou augmenté en cours d'année scolaire en fonction des convocations pour stages ou examens des enseignants, voyages, grèves, congés maladies...

Article 6 : Prix et conditions d'annulation

Le candidat proposera un prix (HT et ttc) ferme et définitif pour toute la durée du marché.

Il précisera les conditions en cas d'annulation par le collège d'une rotation.

Tout retard supérieur à 15mn de présentation du bus au collège entrainera l'annulation du transport sans coût pour l'établissement, sauf si l'enseignant décide de réaliser quand même la rotation.

Article 7 : Conditions d'exécution

- Le transporteur emploie des chauffeurs ayant une situation en règle : pour les autorisations personnelles de conduite et pour les contrôles médicaux.
- Il doit être à jour au niveau des contrôles techniques obligatoires des véhicules assurant les transports demandés.
- Il doit être assuré pour les dommages aux personnes
- Le transporteur s'engage à assurer la présence permanente des équipements de sécurité obligatoires dans tous les bus.
- Lors du stationnement à proximité du collège en attendant les élèves, le chauffeur veillera à couper son moteur pour ne pas gêner les riverains.

Article 8 : Mode de règlement

Les prix sont fermes et définitifs pendant toute la durée du marché (du 7 septembre 2023 au 30 juin 2024, date de première et de dernière rotation à confirmer).

Le mode de règlement est le virement bancaire par mandatement après service fait sur le compte figurant sur la facture.

Une facture détaillée, où figureront la date et la destination de chacune des rotations, sera établie chaque mois.

A _____ le _____

Vu et pris connaissance

Le soumissionnaire (cachet et signature)